



Véronique Bourgadieu

La halle métallique de Monségur : genèse d'un monument communal

In *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du troisième colloque tenu à Monségur et Saint-Ferme les 19 et 20 octobre 1991, CLEM, 1992, pp. 195-202.

↳ Conditions d'utilisation : l'utilisation du contenu de ces pages est réservée à un usage personnel et non-commercial. Toute autre utilisation est soumise à une autorisation préalable du CLEM. Contact : clempatrimoine@free.fr.

↳ Citer ce document : Bourgadieu (Véronique), La halle métallique de Monségur : genèse d'un monument communal, *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du 3e colloque tenu à Monségur et Saint-Ferme les 19 et 20 octobre 1991, CLEM, 1992, pp. 195-202.
<http://www.clempatrimoine.com>

La halle métallique de Monségur : genèse d'un monument communal

VÉRONIQUE BOURGADIEU
G.A.H.M.S

Halles¹ et marchés couverts appartiennent de longue date au paysage urbain mais le XIX^e siècle leur donna une physionomie nouvelle par l'emploi du fer et de la fonte². A partir du modèle parisien des Halles de Baltard et Callet³ dont les premiers pavillons avaient été inaugurés en 1857, la construction de halles métalliques se diffuse largement au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle⁴. A Bordeaux, les plans conçus par l'architecte Charles Burguet pour le Grand-Marché et le marché des Grands-Hommes sont adoptés en 1864⁵.

Même les plus petites villes ne restent pas à l'écart. Ainsi, témoin parmi d'autres de cette période de « l'âge d'or du fer »⁶, la halle de Monségur telle qu'elle se dresse aujourd'hui au centre de la place est l'aboutissement de deux campagnes de construction : les galeries périphériques édifiées de 1867 à 1872 évoluèrent en une halle entièrement couverte à l'extrême fin du XIX^e siècle.

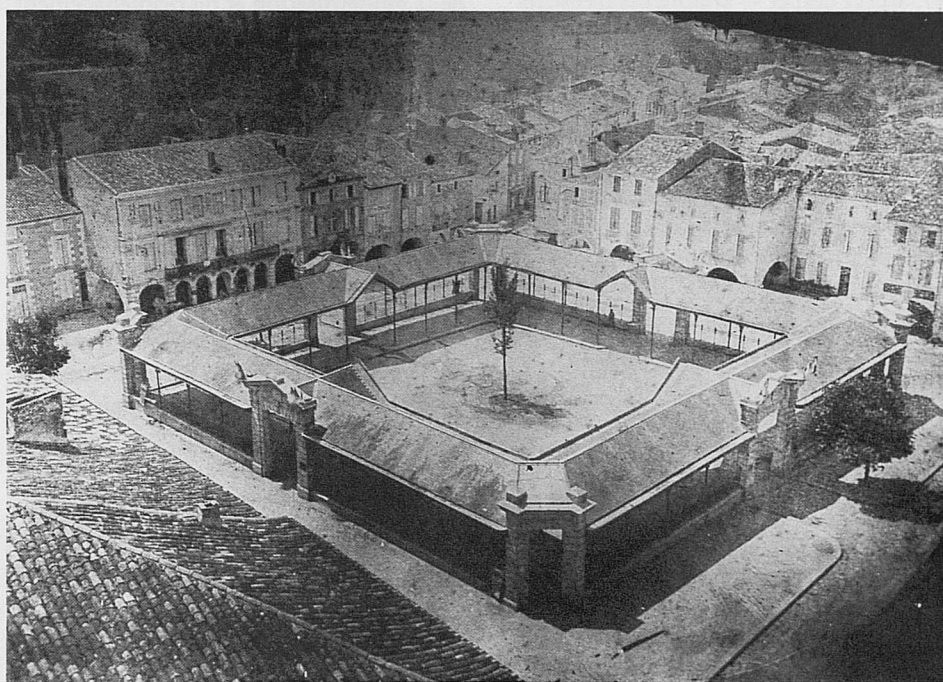


Fig. 1. Les galeries achevées en 1872 avec, au centre, l'arbre de la liberté planté en 1870. (Coll. part.).

Un quart de siècle sépare ces deux étapes correspondant chacune à des motivations différentes. De même, peu de similitudes sont à relever tant dans le déroulement des chantiers, l'attitude des principaux acteurs que dans les problèmes à résoudre et les oppositions à surmonter.

Bâtiment communal, la halle a fait régulièrement l'objet de discussions et parfois de vifs débats au sein du conseil municipal ; aussi est-ce essentiellement dans les registres de délibérations⁷ que son histoire nous est contée.

Le projet de démolition de la « vieille halle en bois » et son remplacement par un nouvel édifice est adopté dans une réunion du conseil municipal en mai 1865⁸.

Cette décision est en partie le résultat d'un constat. La halle en bois est dans un état de vétusté inquiétant. S'il est urgent « de sauvegarder la sécurité publique », les dépenses nécessaires aux réparations sont estimées trop élevées et « ne sauraient changer le triste coup d'œil... (et) ce qu'il y a d'affreux dans cette masse lourde et informe qui détruit l'harmonie et l'aspect de notre place ». Délabrement, coût financier, aspect désuet — arguments fréquemment évoqués par les édiles⁹ — condamnent la vieille halle à disparaître au profit d'une nouvelle.

A Monségur comme ailleurs, on assiste alors, et ce jusqu'à la première guerre mondiale, « à la mise en œuvre d'une politique d'équipements municipaux très développée »¹⁰. A cet égard, le maire de Monségur, P.-H. Issartier¹¹ se montre particulièrement soucieux de doter la bastide de toutes les infrastructures dignes d'un chef-lieu de canton et nécessaires à son essor. Le rôle de cet homme, à la forte personnalité, est en fait dominant. Son attitude est peu commune : initiateur du projet, il en est également le concepteur puisqu'il « communique un plan dont il est l'auteur ». Homme de sciences et de progrès, sa proposition de « galeries circulaires en fonte » ne pouvait qu'intégrer les nouvelles modes et techniques architecturales, celles où le fer et la fonte s'exposent au regard. Le projet du maire de Monségur réunit « tous les avantages tant sous le rapport de l'économie que sous celui de l'aspect plus agréable qu'aura notre place »¹². Cette dernière notion apparaît peut-être plus importante. Ainsi, l'avis favorable du sous-préfet tout en rappelant la fonction élémentaire de l'édifice —

« donner asile à tous les marchands forains » — insiste également sur « l'embellissement certain pour la ville de Monségur » d'un tel projet qui remplit « toutes les conditions de solidité en même temps que d'élégance... la galerie couverte n'ayant pas une très grande hauteur et laissant un espace vide à l'intérieur à occuper par une fontaine ; les entrées dans ladite galerie étant parfaitement ménagées »¹³. Comme le souligne l'intitulé même du devis¹⁴, « projet de halle en fer avec square », le parti pris de galeries voulu par Issartier permet d'ajouter aux nécessités pratiques une dimension ludique, d'agrément et d'embellissement¹⁵. La construction du nouvel édifice participe d'un projet plus vaste, celui de la modernisation et du réaménagement (avec espace vert, fontaine) de l'espace public — la place centrale — le plus visible et le plus fréquenté de la bastide.

Adopté à l'unanimité lors de la séance du 18 février 1866, le projet de galeries est ensuite remis en cause au sein même du conseil municipal. Certains conseillers estiment insuffisante la superficie couverte reprochant même à Issartier le parti pris de galeries dont la capacité à abriter de la pluie et du vent leur paraît douteuse. Ils proposent la construction d'une « halle couverte » que le maire refuse catégoriquement. Renoncer à son projet signifierait abandonner le principe d'une « halle-square ». Aussi l'idée des galeries, chère à Issartier, est-elle conservée mais l'édifice est élargi pour en augmenter la surface abritée¹⁶.

Si les considérations économiques ne sont finalement pas absentes de cette première réalisation, elles sont les seules évoquées dans la dernière décennie du XIX^e siècle pour justifier la construction d'une halle couverte. « La halle actuelle qui n'est à proprement parler que des promenoirs »¹⁷ n'offre pas un abri suffisant à tous les marchands qui se pressent à Monségur les jours de foire et de marché

notamment à la saison de la prune d'ente.

Depuis les années 1870, l'arrondissement de La Réole bénéficie en effet du développement de la culture et du commerce de la prune d'ente. Il s'agit là d'un contexte économique très localisé propre à cette partie de l'Entre-Deux-Mers oriental. Selon la *Statistique générale de la Gironde*¹⁸, éditée en 1878, « la prune d'ente qui alimente dans le département du Lot-et-Garonne un commerce considérable de pruneaux est tous les jours cultivée sur une plus grande échelle dans notre département. Les cantons de Monségur, Pellegrue, La Réole trouvent depuis quelques années un excellent revenu dans la culture de cette espèce de prune » [...] « Les marchés de Monségur en reçoivent pendant la saison de 7000 à 8000 quintaux ». L'essor de ce commerce se poursuit dans les années 1890 comme le prouve « le produit net des droits de pesage perçus au profit de la commune »¹⁹ qui de l'ordre de 853 francs en 1885, dépasse 1 100 francs en 1889 pour culminer à 2 899 francs en 1893 !

Afin de soutenir l'importance de ces marchés, d'assurer leur développement et par conséquent de servir les intérêts de la commune, il était indispensable d'attirer et de maintenir les marchands et les négociants en leur proposant des infrastructures adéquates. L'analyse de la situation est clairement exprimée lors de la séance municipale du 18 mars 1896 : « l'apport de la prune d'ente sur la place de Monségur a depuis quelques années considérablement augmenté... il est donc urgent de trouver pour la vente de cette denrée un emplacement vaste et absolument à l'abri du mauvais temps... Le commerce local, c'est-à-dire celui qui est pratiqué par les négociants seuls de Monségur ne représente qu'une très faible partie du commerce auquel donnent lieu les marchés de la ville ; en effet, il n'y a dans la commune ni acheteurs en gros de produits agricoles, ni négociants de prunes ; cette branche commerciale est exclusivement pratiquée par des personnes étrangères à la loca-

lité... dont la présence sur nos marchés produit une source importante de revenus communaux et de bénéfices pour les habitants, et il est sage et raisonnable de faciliter à ces personnes l'exercice de leur négoce ».

Une halle couverte ne pouvait bien évidemment qu'être profitable aux habitants et aux commerçants de Monségur : « ... une halle aura encore pour avantage de débarrasser complètement les couverts de la place des marchandises qui les encombrent les jours de marché et qui nuisent non seulement à la libre circulation mais encore aux industriels et commerçants de la ville établis sous lesdits couverts, en masquant leurs devantures et portes d'entrée de magasins, ateliers et boutiques ». L'argumentation ne délaissait personne !

Revenant à maintes reprises dans les délibérations du conseil municipal à partir de 1886, une solution provisoire est adoptée en juillet 1893, en attendant une décision définitive. « Un apprentis recouvert de toile » est installé « du côté est de la halle pour la tenue du marché aux prunes »²⁰.

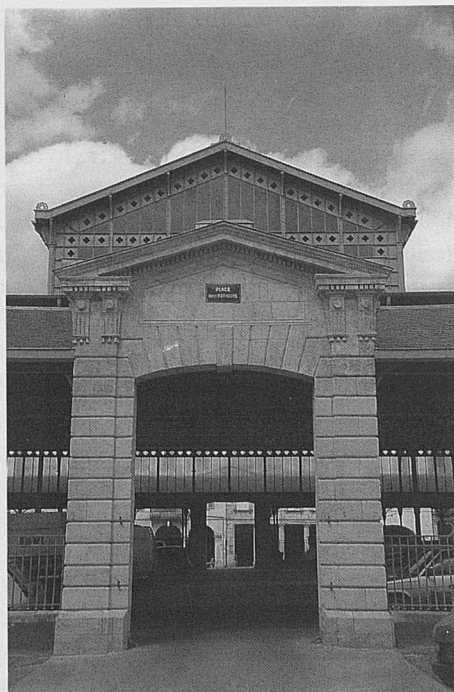


Fig. 2. Grande porte, façade sud. (Cl. J.Y. Marniesse).

LES GALERIES

C'est à Marius Faget, un architecte bordelais²¹, que le maire Issartier confie²² l'étude de son projet de galeries.

Les plans et devis de l'architecte sont acceptés par le conseil municipal le 18 février 1866²³, par le sous-préfet le 6 juillet et par le préfet le 10 août.

Enfin le 30 septembre 1866²⁴, les travaux de construction de « la halle en fer avec square » sont mis en adjudication. Parmi les dix soumissionnaires qui se présentent, quatre sont retenus. Ricard et Lagueyte « entrepreneurs de travaux publics à Bordeaux » obtiennent les travaux de couverture et de zinguerie ; les trois autres sont monségurais. Arbouin, charpentier, assure une partie des travaux de charpente ; Fulgence Chenard, maçon, se charge des travaux de terrassements, de maçonnerie, de peinture et d'une partie des travaux de charpente ; François Raymond, serrurier, prend la responsabilité des ouvrages en fonte et en fer. Une fonderie bazadaise, celle de « Courregelongue et Darquay à Beaulac par Bazas, Gironde »²⁵ fournit toutes « les fontes moulées sur modèles ».

Dans le but de ne pas avoir à indemniser — ou le moins possible — le fermier du droit de plaçage, le conseil municipal prend la précaution de faire débiter les travaux avant même la démolition de la halle en bois prévue pour août 1867. Les matériaux du vieil édifice sont adjugés à Paul Perrein, marchand de billards à La Réole, le 28 juillet 1867²⁶.

Le chantier dont la durée est fixée à huit mois selon l'article 9 du cahier des charges devait théoriquement s'achever le 29 juillet 1867. En réalité, une toute autre chronologie préside à l'exécution des plans et devis de l'architecte Faget.

En effet la construction des portes en pierre et du bahut en brique et pierre, semble terminé à la fin du mois d'août

1867, du moins pour l'essentiel. Toujours est-il que le 2 septembre, l'entrepreneur de la ferronnerie est invité à commencer son chantier²⁷. Mais les travaux adjugés à Raymond, une forte personnalité, s'éternisent jusqu'en 1871. Aussi n'est-ce qu'au cours de l'été 1871 que les ouvrages de charpente, de couverture et de zinguerie peuvent être exécutés. Les marchands sont alors autorisés à s'installer sous la nouvelle halle²⁸. Il faut attendre février 1872 pour assister à l'achèvement des trottoirs bordés de pierre et « formant des pans coupés pour s'harmoniser avec la construction de la halle »²⁹. Enfin, la grille en fonte qui repose sur le bahut est posée dans le courant du mois d'août 1872 puis peinte l'année suivante³⁰.

Par conséquent, ce n'est qu'à partir de l'été 1872 que les Monségurais peuvent véritablement profiter des galeries. L'attente a duré six ans !



Fig. 3. Porte d'angle sud-est (cl. J.Y. Marniesse).

Dès les premières semaines des travaux, des modifications sont proposées par l'architecte « pour obvier à quelques inconvénients qui se produisent et qui n'ont pas été prévus par lui dans son plan général »³¹. Afin de faciliter l'accès des galeries, celles-ci sont construites de plain-pied sur une place qui présente de fortes dénivellations. Faget éprouve quelques difficultés pour fixer avec précision la hauteur des portes et du bahut dans les proportions voulues tout en tenant compte de la déclivité du terrain. Aussi, le maçon est-il contraint à des démolitions et à des reconstructions des portes d'angle sud-ouest et nord-ouest, de la grande porte ouest et de la banquette située à l'est « pour cause de changement des points de nivellement »³². Son travail s'achève trois mois après les délais prévus.

Avec les travaux de ferronnerie adjugés à François Raymond, les difficultés prennent une toute autre ampleur. De larges débats et des séances extraordinaires du conseil municipal, des confrontations entre les principaux protagonistes, un procès dont les rebondissements parviennent au Conseil d'Etat et finalement des arrangements à l'amiable ponctuent pendant plusieurs années ce qui est devenu « l'affaire de la halle ». A cela, une cause essentielle : le poids des colonnes en fonte !

Tout commence lorsque des conseillers municipaux vigilants alertent le conseil lors de la séance du 20 octobre 1867³³ : « les colonnes arrivées ont un poids triple de celui qui figure dans le devis ». Le 5 novembre, l'architecte et l'entrepreneur sont invités « à se présenter devant le conseil municipal pour lui fournir des explications sur l'inexécution du devis et du cahier des charges, tant en ce qui touche les délais accordés que la qualité et le poids des fontes dont ledit sieur Raymond est fournisseur »³⁴



Les deux protagonistes se renvoient mutuellement la responsabilité du retard des travaux. Faget a expédié les plans d'assemblage de la charpente et le modèle des fontes à l'entrepreneur. Raymond admet avoir reçu depuis plus de deux mois les plans et dessins nécessaires à l'exécution de son ouvrage. Cependant il lui a été impossible de réaliser « la mise au levage des quatre grandes travées » ; toutes les fontes ne sont pas encore arrivées car la fabrication en a été stoppée, « le conseil s'étant plaint de leur poids exagéré ».

A l'égard des colonnes en fonte, en effet, trois reproches sont adressés à l'entrepreneur qui veut bien en prendre deux en considération. Le premier concerne la qualité du matériau pour lequel la deuxième fusion est exigée dans le devis ; or les colonnes sont en fonte de première fusion c'est-à-dire de moins bonne qualité. Le deuxième est relatif au moulage des chapiteaux : « ils sont pleins alors que les dessins portent qu'ils seront moulés vides ».



Raymond accepte de rectifier ces deux erreurs lors des prochaines commandes.

Par contre le malentendu résultant de l'épaisseur à donner aux parois des colonnes est loin d'être résolu.

Alors que Faget a prévu des colonnes de 5 mm, celles qui viennent d'être livrées font 16 mm d'épaisseur. S'engage alors une discussion sur la possibilité de faire fondre des colonnes à une aussi faible épaisseur. Faget aurait déjà employé des colonnes aussi minces mais il veut bien accorder 7,5 mm. Désireuse de sauvegarder ses intérêts financiers, la commune soutient le point de vue de l'architecte. Il est hors de question de payer un poids excessif de fonte pour le restant de la livraison. Cependant, pour éviter de « nouvelles lenteurs » dans les travaux de ferronnerie, la commune consent à régler les éléments déjà livrés selon leur poids réel. L'entrepreneur repousse ce compromis. Il lui est impossible de faire fondre des colonnes de 5 mm ou de 7,5 mm.

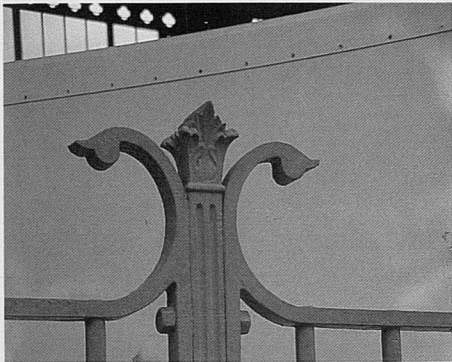


Fig. 4. a. Intérieur des galeries ; b. détail : chapiteau ; c. détail : grille (cl. J.Y. Marniesse).

Refusant d'exécuter les travaux tant que le conseil n'accepte pas des colonnes de 13 ou de 14 mm d'épaisseur, « celle de 16 mm pouvant, il est vrai, être diminuée », François Raymond déserte le chantier ; les autres entrepreneurs sont obligés d'attendre.

La polémique technique entre l'entrepreneur et la commune se poursuit au cours des mois et des années suivantes. Certes, François Raymond déclare ne pouvoir « fondre aux conditions offertes par Messieurs Durenne et Barbezat »³⁵ qui se sont engagés « par écrit à fondre le modèle fourni » à 10 mm³⁶. Néanmoins la réponse des « deux grandes fonderies » ne donne-t-elle pas tort implicitement aux prétentions premières de l'architecte et de la commune ?

La justice est saisie de l'affaire ; chacune des parties se sentant lésée réclame l'annulation du contrat et des dommages et intérêts. Par un arrêté du 5 septembre 1868, le Conseil de préfecture prononce la rési-

liation pure et simple du marché intervenu entre la commune de Monséguir et François Raymond. Ce dernier fait appel du jugement devant le Conseil d'Etat. A son tour, le Conseil d'Etat rend un arrêt le 25 février 1870, approuvé par un décret impérial du 2 mars 1870.

En définitive, tant les jugements successifs que les parties elles-mêmes reconnaissent impossible l'exécution des clauses du devis dans lequel la hauteur et l'épaisseur des colonnes n'étaient pas déterminées. « Ces dimensions n'ont été arrêtées par le conseil municipal que postérieurement à l'adjudication ». Par conséquent, l'entrepreneur « ne pouvait prévoir qu'elles seraient telles qu'il y aurait impossibilité de s'y conformer ». Mais Raymond a pris l'initiative de faire « fabriquer et transporter à pied d'œuvre un certain nombre de colonnes... sans avoir obtenu l'autorisation de l'administration municipale »³⁸. En somme les torts sont réciproques. Aussi la convention du 15 mars 1870, entre la commune et François Raymond qui demeure adjudicataire, contient-elle de nouvelles dispositions. Toutes les fontes « sont acceptées soit en première, soit en deuxième fusion, sans que jamais leur épaisseur en quelque point que ce soit puisse être inférieure à 12 mm, et pour un poids total de 12 090 kg sans tenir compte de leur poids réel »³⁹. Le devis de 1866 avait fixé le poids des colonnes à 4 800 kg !

Les parties se sont engagées à la légère sans avoir de grandes connaissances sur ce type de projet, faisant somme toute confiance à l'architecte. Or la négligence de Faget est manifeste tout au long de la durée du chantier. L'étude peu approfondie du projet est évidente, et donne lieu dès le début des travaux à des modifications imprévues. Les plans de détails qu'il tarde à produire et que réclament constamment les entrepreneurs sont parfois en contradiction avec le plan général. Or ce

manque de rigueur n'est pas compensé par une présence régulière sur le chantier et par une surveillance soutenue. Cette absence, souvent soulignée et déplorée, entraîne de fréquents arrêts des travaux en attendant sa visite ou une réponse écrite difficile à obtenir. Faget est seul compétent pour résoudre certains problèmes.

La vigilance du conseil municipal à l'égard des travaux s'appuie sur les clauses du devis et du cahier des charges. Elle vise essentiellement à faire respecter les délais et le montant prévus. Or le spectacle d'un chantier figé au cœur de la bastide entre l'automne 1867 et le printemps 1870 peut préjuger de l'incapacité et de l'incompétence du maire et de son conseil. Face aux lenteurs de la procédure, en guise de protestation, et pour montrer leur bonne foi, le maire puis le conseil solidaire envoient leur démission au préfet en 1869⁴¹. Quant aux conséquences financières, le devis de 21 683,20 francs établi en 1866 est largement dépassé. En octobre 1870, les dépenses s'élèvent à 32 974 francs⁴² et, en février 1874 le bilan définitif des travaux atteint 49 000 francs⁴³. L'augmentation du prix et de la quantité de certains matériaux, les indemnités versées aux entrepreneurs retardés dans leur ouvrage et au fermier qui n'a pu percevoir les droits de plaçage sous la halle, les modifications successives et « les fausses manœuvres de l'architecte » ont coûté cher. Le conseil municipal rend Faget responsable de « l'affaire de la halle » et propose « de lui faire sentir avec délicatesse qu'il devrait participer pour une part qu'il fixerait et qui serait déduite de ses honoraires aux dépenses excessives qu'il aurait pu éviter ; que dans tous les cas on aurait par ce moyen l'opinion de M. Faget et que le conseil saurait apprécier à leur juste valeur les arguments qu'il ferait valoir pour que dans le temps, les mandataires de la commune puissent s'en resouvenir le cas échéant⁴⁴ » !.

LA HALLE COUVERTE

Dans la dernière décennie du XIX^e siècle, fort de l'expérience passée encore récente, un conseil municipal prudent se lance progressivement dans le projet d'une halle couverte. Le coût et le mode de financement commencent à être soigneusement débattu à partir de 1892⁴⁵. De même, le choix de l'architecte ne doit rien au hasard. D'ailleurs, pour le conseil, ces deux aspects sont étroitement liés. « *Sans vouloir porter atteinte aux capacités de M. Faget... il serait bon de ne pas avoir recours pour les travaux à venir audit architecte* »⁴⁶. Aussi le 18 février 1894, est-il décidé « *de s'adresser à l'architecte du département pour avoir une sûre connaissance du prix des travaux à exécuter* »⁴⁷.

C'est donc à Jean-Jacques Valleton⁴⁸, architecte départemental et ancien élève de Paul Abadie⁴⁹, que s'adresse la municipalité. Valleton est chargé de « *l'étude du projet de construction d'une halle couverte avec réparations à exécuter à la halle existante* »⁵⁰. L'architecte projette d'édifier une halle surmontée d'un lanterneau dans l'espace intérieur délimité par les galeries, de raccorder les deux édifices et enfin, de procéder à la remise en état des galeries.

Les plans, devis et cahier des charges du nouvel édifice, datés du 15 janvier 1895, sont adoptés par la municipalité le 6 juillet 1895, et approuvés par le préfet le 25 juillet 1896⁵¹. Quant au devis et cahier des charges des réparations de la « vieille halle » datés du 25 juillet 1898⁵², ils sont approuvés par l'administration supérieure le 27 août 1898. Les dépenses nécessaires à l'exécution du projet s'élèvent à 51 000 francs et celles des réparations à 6 000 francs. Après bien des discussions et des démarches, le financement est assuré par un emprunt contracté auprès du Crédit Foncier de France⁵³.

Mais le projet de halle couverte ne séduit pas tous les Monségurais. Et le



Fig. 5. La charpente métallique est achevée. 1897. (coll. part., archives G.A.H.M.S.).

conseil municipal doit affronter l'opposition d'une partie de la population. Le 8 mars 1896, une protestation est envoyée au préfet⁵⁴. Les pétitionnaires, « *ont pris la liberté de devancer l'enquête* » de *commodo et incommodo*⁵⁵ prévue la semaine suivante car le délai de trois heures leur « *paraît beaucoup trop court pour permettre à 4 ou 500 contribuables de donner leur avis motivé* ». Le contenu de la protestation et le procès-verbal de l'enquête révèlent le nom, parfois la profession des mécontents ainsi que les raisons de leur refus. L'inquiétude qui est à l'origine de leur démarche revêt d'une part un aspect général voire traditionnel. Chaque réalisation financièrement importante réveille le spectre d'une augmentation des impôts locaux. A cela s'ajoute les critiques relatives à la gestion communale telles que le gaspillage de deniers publics qui pourraient être mieux employés. D'autre part, la réticence est manifeste parmi les commerçants de la ville.

Comme un espace abrité plus spacieux est censé attirer davantage des marchands-forains, certains s'inquiètent d'une concurrence accrue ; mais cette attitude n'est pas unanime. En effet, s'opposent au projet, des commerçants tels les marchands-drapiers qui peuvent être concurrencés par des forains vendant le même type de marchandises ; en revanche, sont favorables ceux qui, à l'instar des cafetiers et des aubergistes, profitent de davantage de monde sans avoir à craindre l'arrivée de concurrents. La pétition n'ayant recueilli que « *145 signatures sur 775 contribuables inscrits aux rôles des quatre contributions directes* » et les critiques étant injustifiées, le conseil municipal maintient la réalisation du projet⁵⁶.

L'adjudication des travaux de la halle couverte a lieu le 11 octobre 1896⁵⁷. Sur les quatre adjudicataires, deux sont bordelais, Cavnac et Dubroué. Le premier emporte les travaux de terrassements, maçonnerie et ferronnerie et le second, ceux de peinture et de vitrerie. Les deux

autres sont réolais ; Jacques Lecourt se charge des travaux de charpente tandis que Navarre réalise ceux de zinguerie.

L'édifice est achevé dans le courant de l'année 1897. En novembre, le conseil municipal décide d'arracher l'arbre au milieu de place qui « n'a plus sa raison d'être à cet endroit depuis qu'il vient d'être couvert »⁵⁸. Les travaux de remise en état des galeries sont ensuite conclus de gré à gré avec des artisans de la commune, « exclusivement », le 11 septembre 1898⁵⁹. Il s'agit de Jean Denis, maçon, Edmond Dussaut, zingueur, Alexis Mahet, charpentier et couvreur, Finet, peintre et Horace Cazaux, serrurier. Leur ouvrage est achevé à l'automne 1899.

Aucun problème n'est venu troubler, semble-t-il, le déroulement des deux chantiers successifs. Les registres de délibérations du conseil municipal sont absolument muets. Les indications de Valleton sont suffisamment détaillées. Les questions très précises que les entrepreneurs de la halle couverte n'ont pas hésité à poser à l'architecte au moment de l'adjudication montrent également que chacun d'eux connaît bien sa spécialité. Il est également vrai que la construction métallique⁶⁰ est devenue somme toute banale en cette fin de siècle.

Caractéristique d'une époque, la halle métallique n'en est pas moins devenue indémodable. Les habitants de la bastide lui ont trouvé plusieurs « raisons de vivre ». A ses fonctions traditionnelles hebdomadaires et saisonnières lors des foires et des marchés, elle assure des fonctions quotidiennes : espace de jeu pour les jeunes, parc-auto en raison d'un accès direct... A l'occasion, elle accueille des spectacles (théâtre, musique...), se transforme en salle de bal et parfois en salle de restaurant. Bref, cet édifice qui s'adapte selon les besoins et les modes est quasiment indispensable à la vie quotidienne et exceptionnelle de la cité à laquelle il est

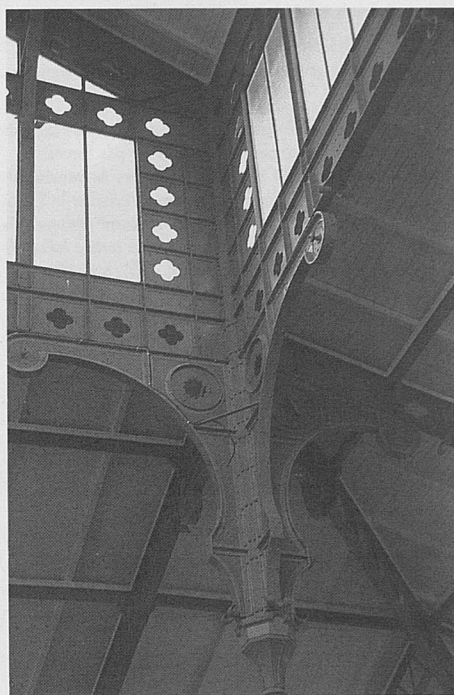


Fig. 6. Consoles soutenant le lanterneau (cl. J.Y. Marniesse).

parfaitement intégré. Alors que bien des halles ont disparu⁶¹, notamment à une époque récente, celle de Monséguir — plusieurs fois menacée, il est vrai — a été restaurée au tout début des années 1980 dans le cadre du « contrat de pays Monséguir-Pellegrue ».

En outre, depuis quelques années, la halle de Monséguir possède une valeur emblématique. A l'instar de monuments célèbres qui symbolisent certaines villes, sa silhouette sur fond coloré apparaît sur les affiches, les macarons, la bimbeloterie-souvenir, les pin's... pour représenter l'ensemble de la bastide. En raison du petit nombre de ce type d'édifices, la halle joue pleinement ce rôle de différenciation et d'identification.

Sans doute est-ce pour cette raison qu'elle détrône progressivement le précédent logo de la ville : clocher d'église, dont la flèche est un des nombreux témoins qui hérissent les paysages de nos régions.

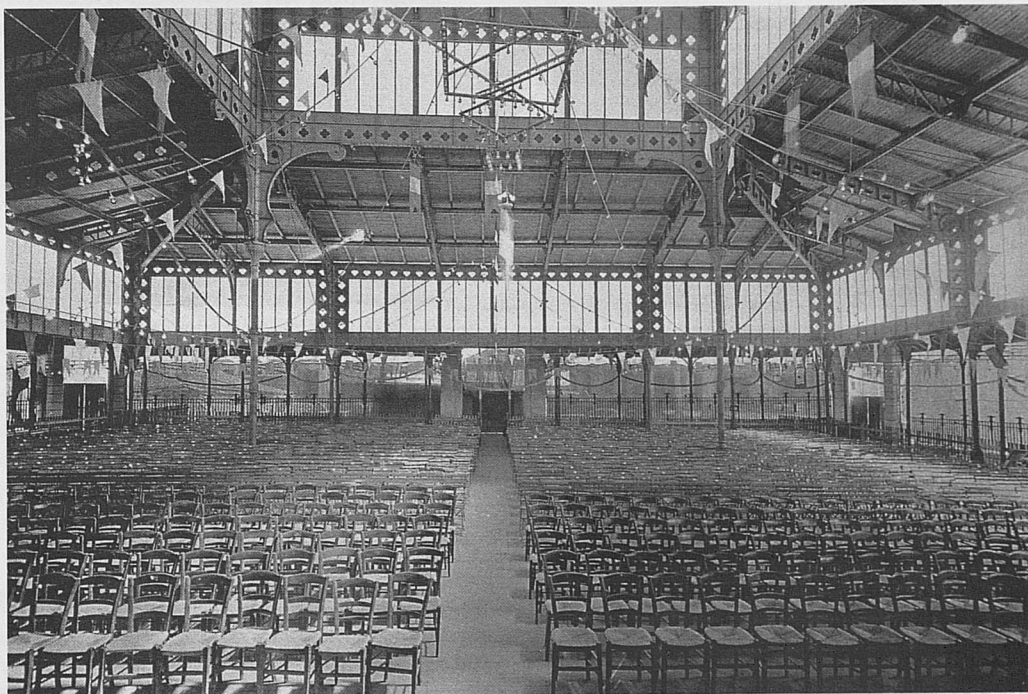


Fig. 7. La halle, salle de spectacle : 1 000 places (Cl. G. Marniesse).

NOTES

- 1) Employé ici dans le sens d'espace couvert. Sur les problèmes de définition, cf. DEMING (M.K.), *La halle au blé de Paris (1762-1813)*, Bruxelles, 1984, 254 p., p. 55-65.
- 2) LEMOINE (B.), *L'architecture du fer. France : XIX^e siècle*, 1986, 322 p.
- MARREY (B.), *Le fer à Paris. Architectures*, Paris, 1989, 209 p.
- 3) LEMOINE (B.), *Les Halles de Paris*, Paris, 1980, 287 p.
- 4) LEMOINE (B.), *Les Halles...*, p. 186 et suivantes. L'auteur estime à plus de 400 le nombre de ces édifices en France. Pour un recensement général et une étude des halles et marchés couverts en Gironde, cf. CHARNEAU (B.), « Halles et marchés couverts en Gironde », *Revue archéologique de Bordeaux*, 1989, t. 80, p. 83-98.
- 5) COUSTET (R.), « Charles Burquet (1821-1879) et l'architecture métallique à Bordeaux », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1973, t. 22, nouvelle série, p. 69-88.
- 6) LEMOINE (B.), *L'architecture...* p. 9: « la période qui s'étend de 1845 à la fin des années 1880 s'avère la plus féconde pour l'architecture métallique. Ce fut l'âge d'or du fer ».
- 7) Conservés avec un dossier « halle » aux archives communales de Monségur. (A.C.M.). Cf. également, A.D.G., 5 K 158, dossier du conseil de préfecture et Série O, administration communale. Monségur, dossiers « biens communaux, travaux ».
- 8) A.C.M., Registre des délibérations du conseil municipal, séance du 14 mai 1865, p. 47.
- 9) CHARNEAU (B.), *op. cit.*, p. 88.
- 10) LEMOINE (B.), *Les Halles de Paris*, p. 190.
- 11) Sur Pierre-Henri Issartier, cf. les articles de Jean Valette et de Jean-Claude Drouin dans le présent ouvrage. Sur sa personnalité et son rôle à Monségur, cf. JEAN (M.C.), « Les maires de Monségur au XIX^e siècle, Pierre Antonin Henri Issartier », *Bulletin du G.A.H.M.S.*, 1992, n°20, n.p.
- 12) A.C.M., Registre des délibérations du conseil municipal, 18 février 1866, p. 54.
- 13) A.D.G., Série O, administration communale. Monségur, dossier « travaux ».
- 14) A.D.G., *ibid.*, devis daté du 15 février 1866.
- 15) CHARNEAU (B.), *op. cit.*, p. 88-89. « Le bâtiment... construit en rapport avec les nécessités... annonce et magnifie sa fonction par l'intermédiaire des façades en pierre... La pierre, matériau noble, fait de ces élévations des entrées monumentales en manière de propylées ».
- 16) A.C.M., Registre des délibérations du conseil municipal, 24 août 1867, p. 63. Les travaux ont déjà commencé.
- 17) A.C.M., Registre des délibérations du conseil municipal, séance du 18 mars 1896, p. 427.
- 18) FERET (E.), *Statistique générale topographique, scientifique, administrative, industrielle, commerciale, agricole, historique, archéologique et biographique du département de la Gironde*, Bordeaux, t. 1, 1878, p. 550 ; t. 2, p. 795.
- 19) A.C.M., Registre des délibérations du conseil municipal, 18 mars 1896, p. 428.
- 20) *ibid.*, séance du 11 août 1893, p. 363.
- 21) Sur cet architecte né à Caudéran en 1834, cf. FERET (E.), *Statistique générale... de la Gironde*, t. 3, *Biographie*, 1889, p. 238.
- 22) De la même génération, partageant les mêmes convictions politiques, le choix du maire n'est pas fortuit. Faget a déjà réalisé les plans des abattoirs de Monségur. Celui-ci termine ainsi une lettre adressée à Issartier le 5 août 1867 : « je vous félicite bien vivement de votre réplique à la Gironde qui a été ignoble dans ses attaques contre les candidats qui ne lui sont pas inféodés ». A.D.G., 5 K 158. Lettre d'Issartier à Faget, 27 octobre 1867 : « Je n'ai pas besoin d'ajouter combien avec les sentiments d'estime et de sympathie que je vous ai toujours témoignés... ». A.C.M., Registre de correspondance.
- 23) A.C.M., Registre des délibérations du conseil municipal, p. 54.
- 24) A.D.G., Série O, administration communale. Monségur, dossier « travaux ». Les plans des galeries ne sont pas conservés.
- 25) Visible sur quelques colonnes en fonte des galeries. Sur la fonderie de Beaulac installée sur les bords du Ciron, cf. LAMBERT (D.), « La fonderie de Beaulac », *Cahiers du Bazadais*, 1985, n° 70, p. 23-55.
- 26) A.C.M., dossier « halle ».
- 27) *Ibidem*.
- 28) A.C.M., Registre des délibérations du conseil municipal, 11 juin 1871, p. 96.
- 29) *Ibid.*, 12 novembre 1871, p. 101 ; 25 février 1872, p. 103.
- 30) *Ibid.*, 11 août 1872, p. 107 ; 29 août 1873, p. 111.
- 31) *Ibid.*, 24 avril 1867, p. 63.
- 32) A.D.G., 5 K 158, dossier du conseil de préfecture. Feuille double intitulée « travaux supplémentaires de maçonnerie pour la halle de Monségur ». Compte réglé le 24 juin 1869.
- 33) A.C.M., Registre des délibérations du conseil municipal, p. 70.
- 34) *Ibid.*, p. 71
- 35) Les établissements Durenne dont le siège est à Paris est une des quatre fonderies d'art qui fournit les pièces pour les bassins du Monument aux Girondins à Bordeaux, en 1895 et 1896. Cf. MULLER (D.), *Monument aux Girondins. Les bassins. Autour d'un remontage. Fonte et restauration*, Musée d'Aquitaine, 1982, 12 p.
- 36) A.C.M., Registre des délibérations du conseil municipal, séance extraordinaire du 4 février 1869, p. 80.
- 37) A.D.G., 5 K 158.
- 38) *Ibid.*, articles du décret impérial.
- 39) A.D.G., 5 K 158.
- 40) A.C.M., Registre de correspondance. Lettre d'Issartier à Faget, 27 octobre 1867.
« Je n'ai cessé de vous presser pour activer nos travaux, vous ne m'avez répondu et par trois fois... Les maçons vous ont écrit à plusieurs reprises, n'ayant pas les profils pour travailler... ils attendent encore un dessin pour les portes qu'ils ne peuvent achever. Le serrurier devait être prêt à commencer son travail au moment où les maçons finissaient le leur ; mais les fondeurs n'avaient de vous aucun modèle, aucun dessin ; ils vous écrivaient...
On envoie des colonnes capables de supporter le clocher, pesant quatre fois à peu près le poids annoncé par vous...
Qui doit donc diriger ces travaux, agréer ces colonnes ? Est-ce vous Monsieur ou le conseil municipal ?... »
Lorsque le chantier reprend en 1870-1871, la même attitude se renouvelle ».
- 41) A.C.M., Registre des délibérations du conseil municipal, séance extraordinaire du 13 août 1869, p. 85. Le maire a démissionné depuis le mois de mars, et le conseil, à l'issue de la séance.
- 42) *Ibid.*, séance du 16 octobre 1870, p. 90.
- 43) *Ibid.*, séance du 22 février 1874, p. 114.
- 44) *Ibid.*, séance du 22 février 1874, p. 114.
Un solde d'honoraires de 1137,88 F est dû à Faget. Des conseillers proposent de réduire le solde à 800 F, d'autres à 1 000 F. Cette dernière proposition est adoptée, y compris par l'architecte.
- 45) *Ibid.*, séance du 19 novembre 1892, p. 345.
- 46) *Ibid.*, séance du 19 février 1893, p. 354.
- 47) *Ibid.*, séance du 18 février 1894, p. 377.
- 48) Sur cet architecte né à Bergerac en 1841, décédé en 1916. Cf. FERET (E.), *op. cit.*, t. 3, p. 342-344, et LAROCHE (Cl.), *Paul Abadie, architecte. 1812-1884*. Paris, 1988, 372 p. Une notice est consacrée à Valleton (p. 357) dans le chapitre évoquant les principaux collaborateurs de Paul Abadie.
- 49) Sur Paul Abadie, cf. LAROCHE (Cl.), *op. cit.*
- 50) A.C.M., Registre des délibérations du conseil municipal, séance du 5 août 1894, p. 386.
- 51) A.C.M.. Les plans, devis et cahier des charges sont conservés dans le dossier « halle ».
- 52) A.C.M., dossier « halle ».
- 53) A.C.M., Registre des délibérations du conseil municipal, séances des 12 juillet 1895, 18 mars et 15 octobre 1896, 31 mars 1897.
A.D.G., série O, administration communale. Monségur, dossier « travaux ».
- 54) A.D.G., 5 K 158.
- 55) A.D.G., série O, administration communale. Monségur, dossier « travaux ». Procès-verbal du 15 mars 1896.
- 56) A.C.M., Registre des délibérations du conseil municipal, séances des 18 mars et 6 mars 1896.
- 57) A.C.M., dossier « halle ».
- 58) A.C.M., Registre des délibérations du conseil municipal, séance du 14 novembre 1897, p. 485.
- 59) A.C.M., dossier « halle » et A.D.G., série O, administration communale. Monségur, dossier « travaux ».
- 60) LEMOINE (B.), *L'architecture du fer*, p. 274 et suivantes.
- 61) *Ibid.*, p. 172, et CHARNEAU (B.), *op. cit.*